



Règlement de la bibliothèque

- Le délai de prêt est de 2 semaines maximum.
- L'enfant ne peut emprunter qu'un seul livre et doit le rapporter à la date indiquée.
- Il n'y a pas de prêt pendant les vacances scolaires, les livres doivent être rendus la semaine précédant chaque vacances.
- Le nombre de places à la bibliothèque étant limité, un système de roulement, qui sera expliqué, est établi.
- L'enfant doit avoir un comportement correct à la bibliothèque : parler à voix basse, se déplacer sans bruit, avoir les mains propres, être poli.
- Tout problème sera traité avec l'équipe de bénévoles et le chef d'établissement.
- Tout livre non rendu ou abîmé devra être remplacé ou remboursé au bout de 2 rappels.
- Tout livre ou document qui n'aura pas été ramené à la date du 30 mai, sera facturé 5 euros.

Chaque enfant désirant avoir accès à la bibliothèque, s'engage à respecter ce règlement.

NOM et Prénom : _____ Classe : _____

Signature de l'enfant :

Signature des parents :